M. Henriot a parlé à Roubaix

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE).

LE SERVICE ET LES MESURES D'ORDRE

L'annonce de l'arrivée de M. Philippe Henriot à Roubaix ayant excité chez certains groupements de notre ville des passions qui ne se justifiaient pas, des forces nombreuses ont rallié Roubaix au cours de la journée de lundi, en vue d'assurer l'ordre dans la rue.

Une trentaine de pelotons de garde mobile représentant près de huit cents hommes sont arrivés dans notre ville.

Deux cents de ceux-ci sont des gardes à cheval.

Ils sont placés sous les ordres du commandant de gendarmerie Chénevart et des commandants de groupements mobiles Noël et Girard. De plus, le capitaine de gendarmerie Le Tallec, de Roubaix, assure la liaison avec ses hommes.

Par ailleurs, toutes les forces de police de la ville ont été mobilisées et placées sous les ordres de M. le commissaire central Mulot, entouré des commissaires d'arrondissement, sauf M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, qui assure la permanence au commissariat central.

Dès 17 heures, le gros des forces a enclavé en quelque sorte, grâce à un barrage continu, l'Hippodrome-Théâtre où à 20 heures, M. Henriot donne sa conférence.

De la sorte toutes les voies d'accès à l'Hippodrome-Théâtre sont barrées et le boulevard Gambetta est devenu impraticable, de la rue du Moulin à la rue de l'Union, près de l'Hôtel des P.T.T., à qui ne possède pas de cartes d'invitation.

Enfin, à partir de 17 h. 30, les tramways Mongy de la Ligne de Lille et les tramways F de la ligne de Croix ont leur point d'arrêt en deçà du monument aux Morts pour ne point avoir à franchir l'espace dégagé face à l'Hippodrome.

Signalons par ailleurs que des postes de surveillance ont été établis sur le boulevard de Lille à Roubaix, de carrefour en carrefour, de façon à éviter toute concentration suspecte.

Quant à la salle de l'Hippodrome, elle est occupée depuis le début de l'après-midi par des membres de groupements nationaux.

AU BARRAGE DE L'HOTEL DES POSTES

Dès 18 h., la foule s'amasse devant l'imposant barrage formé en travers du boulevard Gambetta, entre l'Hôtel des Postes et l'entrée de la rue de la Tuilerie. Ce n'est d'abord qu'une foule passive, composée sans doute de beaucoup de curieux, parmi lesquels émergent çà et là des groupes d'agitateurs.

Et puis, peu à peu, insensiblement, la foule grossit et s'agite. Des cris fusent de toute part, des chants révolutionnaires éclatent, des poings se lèvent, des insultes sont lancées. Mais rien de grave ne se produit. Devant le barrage, des agents de police s'évertuent à calmer les plus surexcités. Ils n'y parviennent guère, car vers 19 h., des pierres commencent à être lancées. Cette pluie ne dure pas longtemps et personne n'est touché.

Et puis la situation s'aggrave, la foule devient plus houleuse. Car peu à peu des gens venant pour la réunion se glissent dans la cohue pour essayer d'arriver au barrage.

Ce n'est pas une tâche facile. Il y a là une foule de près d'un millier d'énergumènes chantant, hurlant, criant. Et naturellement les porteurs de chapeaux sont visés. Que l'un d'entre eux essaie de se faufiler, vite il est assailli, bourré de coups de poing. Certains même sont dépouillés de leurs vêtements.

Quantité de gens sont ainsi malmenés. La foule grossit sans cesse et des barrages de révolutionnaires se forment rapidement rue de l'Union où, à hauteur de la rue du Château, se trouve une barrière de gardes mobiles. Les rues de la Tuilerie et du Coq-Français sont également barrées par des forces imposantes, mais de ces deux côtés on ne rencontre aucun manifestant et les porteurs de cartes passent là sans aucun incident.

Par contre, boulevard Gambetta et rue de l'Union, la situation s'aggrave. Lâchement, à vingt, à cinquante contre un, les énergumènes s'acharnent sur ceux qu'ils appellent « fascistes » et plusieurs de ceux-ci sont blessés.

La garde-mobile n'ayant aucun ordre, ne bouge pas.

Puis, vers 18 h. 30, on s'aperçoit que derrière la foule, des gens sont en train de dépaver la chaussée centrale du boulevard Gambetta, à hauteur du café de la Rotonde.

M. Denelle, commissaire de ploice, fait faire les sommations d'usage par le trompette des gardes mobiles. Un canal est formé dans le barrage et la cavalerie s'avance. Cette simple menace suffit pour calmer un peu les révolutionnaires.

C'est à ce moment que M. Lebas, accompagné de M. le docteur Dupré, député et adjoint au maire, vient au devant de la foule qu'il harangue.

Des cris couvrent aussitôt sa voix « Vive Lebas » ou « unité d'action ». Il prêche le calme, s'évertue à se faire écouter.

On ne l'écoute guère, car les attaques contre les républicains continuent de plus belle. On voit même un conseiller municipal, M. Dewitte, entrepreneur de peinture rue des Fabricants, franchir le barrage d'agents de police, grâce sans doute à sa qualité, et courir sus à un « type à chapeau » qui était parvenu à se faufiler. Il fut d'ailleurs vertement remis à place en arrivant près des gardes mobiles et, piteusement, il revint se mêler à la foule.

Et la nuit vint.

Le groupe des révolutionnaires s'était passablement désagrégé et il ne restait plus que deux cents individus qui, cantonnés entre l'Hôtel des Postes et le boulevard, s'en donnent à cœur joie en invectivant copieusement contre les gardes mobiles.

Vers 22 h. 30, le barrage est levé et les gardes mobiles vont se placer devant l'Hippodrome.

AU BARRAGE DE LA BARQUE D'OR

De multiples incidents se sont produits face au barrage qui, du côté du monument aux morts devait empêcher toute incursion vers l'Hippodrome, sauf aux porteurs de cartes.

Socialistes et communistes occupent le carrefour de la rue du Moulin, du boulevard de Paris, des rues de Lille et du Maréchal-Foch.

Ils se montrent bientôt agressifs. Ils entonnent l'«Internationale», conspuent le nom d'Henriot.

Les manifestants veulent empêcher les porteurs de cartes d'aller à la réunion

Le premier incident éclate à 18 h. 30. Un membre des Jeunesses Patriotes reconnu à cause de son insigne, est entouré, insulté et frappé. Il ne peut échapper à ses poursuivants qu'en prenant place dans un tramway D-I. Des gardes mobiles interviennent alors pour le dégager.

Dès lors, le vrai barrage n'est plus celui des gardes mobiles, mais celui des manifestants, qui empêchent les gens de passer. Ce sont en grande majorité des socialistes, car on les verra plus tard acclamer le député-maire de Roubaix, M. Lebas, lorsqu'il se rendra sur les lieux.

Les gardes mobiles interviennent encore une fois pour dégager un homme dont le seul crime était de porter une carte d'invitation pour la conférence!

M. Moulin, chef de la Sûreté, dirige le service d'ordre à cet endroit. Il est secondé par les commissaires de la police spéciale et M. Ceugniart, commissaire divisionnaire.

Mais le mot d'ordre donné au service d'ordre est de ne plus intervenir, semble-t-il. En effet, en une heure, plus de cinquante porteurs de cartes sont odieusement frappés, foulés aux pieds et, par bravade, on jette leurs chapeaux en l'air et on éparpille et déchire leurs cartes.

Ainsi donc, après la seconde charge qui eut lieu à 19 heures, on a laissé faire...

A vingt mètres des gardes mobiles, on frappe impunément les républicains et on les empêche de passer.

Des adjoints au maire, MM. Verbeurgt, Thérin, Sory, viennent sur les lieux où les mouvements de foule sont violents car, dix, vingt, cinquante poings se lèvent sur ceux qui veulent passer pour aller à la réunion.

Quelques-uns arrivent à passer: l'un a le front ensanglanté et a été frappé à coups de matraque; les autres ont reçu maints horions et ont perdu leurs chapeaux au cours de l'agression.

L'arrivée de M. Lebas

A 19 h. 20, M. Lebas, maire, arrive avec M. Debrabander, adjoint. Il est acclamé par ceux qui, sous leurs yeux, continuent impunément à assommer les patriotes.

Il se rend auprès de M. Mulot, commissaire central de Roubaix, qui a la haute main sur toutes les opérations et s'entretient de la situation avec lui.

Puis le maire de Roubaix revient auprès des manifestants, près du Monument aux morts, et leur donne des conseils de modération.

Néanmoins, aucune intervention n'est décidée et les manifestants continuent leurs agressions contre quiconque tente de franchir leur barrage à eux. Les interventions isolées de M. Moulin et des commissaires de la police spéciale réussissent cependant à éviter que certains porteurs de cartes soient trop dangereusement frappés. Ils occupent le bas des rues de Lille, du Maréchal-Foch, du Moulin et du boulevard de Paris.

Une charge déblaie le terrain

Impuissantes, les forces de police mobile qui n'ont pas la consigne de s'opposer à ces agressions voient celles-ci se multiplier contre d'inoffensifs citoyens.

Les officiers de la garde mobile eux-mêmes sont écœurés. Mais ils n'ont pas le pouvoir d'agir car les pouvoirs de police sont détenus par les maires des villes, on le sait, et c'est à eux de prendre les décisions qui s'imposent.

On sent bien que la situation se gâte, car on voit des socialistes et communistes arracher les palissades qui couvrent une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble en construction à l'angle du boulevard de Paris. D'autres font provision de pierres et lorsque des porteurs de cartes arrivent à passer, ils sont assaillis d'une grêle de pavés et de briques.

A 20 h. 15, un événement décisif se produit qui va mettre fin aux brimades dont furent victimes au moins une quarantaine de personnes, depuis 18 h. 30, à trente mètres des barrages de police.

Cet événement qui va déclencher le nettoyage du carrefour, c'est l'arrivée de porteurs de cartes qui, entourés de gardes mobiles, descendent la rue du Maréchal Foch pour se rendre à l'Hippodrome.

En voyant ce groupe arriver, les manifestants massés au carrefour du monument aux morts, s'élancent pour briser son passage. La plupart des manifestants sont armés de bouts de bois arrachés aux palissades, de tuyaux de fonte, de briques, etc...

Mais la garde mobile qui entoure le groupe des porteurs de cartes, charge les manifestants et des pelotons à cheval et à pied venant du boulevard Gambetta, donnent à leur tour. En un clin d'œil l'endroit est dégagé, la bagarre est vive mais brève et les manifestants sont refoulés à plus de trois cents mètres de là.

Les manifestants tentent d'élever une barricade boulevard de Paris

Cependant, les manifestants qui ne descendent plus jusqu'au carrefour du monument aux morts qu'ils ont occupé jusqu'à l'heure de la dernière charge, tentent d'élever une barricade boulevard de Paris, à la hauteur de la rue Chanzy. Ils ont pris des palissades dans un chantier de cette dernière rue. Ils ont enlevé une plaque d'égout.

Mais quelques minutes plus tard, l'arrivée de gardes mobiles remet tout dans l'ordre.

Dans la rue du Moulin, à la hauteur de la rue du Hâvre, la rue est dépavée, mais cette même barricade est élevée loin du service d'ordre.

L'arrivée d'un nouveau groupe de porteurs de cartes

Vers 20 h. 30, on voit descendre du boulevard de Paris, un nouveau groupe comprenant une centaine de porteurs de cartes et qui était bloqué dans la maison de M. Piat, 40, boulevard de Paris.

M. de Montalembert, maire d'Annappes, qui est à la tête du groupe, doit téléphoner au Préfet du Nord pour que des pelotons de gardes mobiles assurent la protection du groupe.

Le calme se rétablit

Dès lors, à partir de 20 h. 30, aucun incident ne se produit plus, les manifestants se sont disséminés ; seuls quelques groupes entonnent encore, par instant, un chant révolutionnaire.

Les blessés

On ne peut encore connaître l'identité des malheureux qui furent frappés alors qu'ils se rendaient à l'Hippodrome et durent rebrousser chemin.

A voir l'acharnement de la foule sur certains d'entr'eux, on peut être sûr qu'il doit y avoir des blessés parmi eux. Parmi ceux qui ont pu atteindre l'Hippodrome bien que blessés, citons : MM. A.-J. Guéniz, avocat au barreau de Lille, demeurant rue Notre-Dame des Victoires, à Roubaix ; Gérard Dubois, que l'on voit entrer à l'Hippodrome la tête ensanglantée; Michet Motte, atteint par une brique à la main ; l'agent de police Gousseau, blessé par un clou à la nuque ; Robert Desurmont, de Tourcoing, blessé à la tête.

Enfin, signalons l'agent de sûreté Lefebvre qui, au cours de la charge au monument aux morts tomba, et fut blessé par un coup de sabot de cheval.

DEVANT L'HOTEL DE VILLE LES PATRIOTES DEMANDENT LA LIBERTÉ

On nous avait dit de franchir les barrages rue du Château pour accéder à l'Hippodrome.

Quand nous nous présentons, seul, sans arme, même sans canne, à 19 h., en fait de barrage, nous ne trouvons qu'une centaine de révolutionnaires qui nous disent, la menace à la bouche et le poing tendu : « Hippodrome, interdit ; on ne passe pas ! »

Modeste travailleur, nous essayons de passer outre, pour aller accomplir notre besogne.

Nous sommes violemment bousculé et frappé à coups de poing dans la figure et sur la tête. Trois ou quatre agents interviennent et nous disent de nous en retourner. Essayant de continuer, nous sommes menacé et de nouveau bousculé.

Ailleurs, même impossibilité de passer. Les « antifascistes » malmènent les simples passants qui, se rendant à la poste n'ont jamais eu l'idée d'aller à la réunion. Cependant, on voit par ci par là arriver des blessés, l'œil tuméfié. Les patriotes à qui on refuse la liberté d'assister à une réunion privée, affluent devant l'Hôtel de Ville.

Quelques-uns d'entre pénètrent au Commissariat central et demandent à parler à l'autorité sous les ordres de qui le service d'ordre est placé.

C'est, leur dit-on, M. le Commissaire central. Il est à l'Hippodrome.

M. André, commissaire de service, les reçoit. On le renseigne sur l'impossibilité où sont les citoyens de se rendre à la réunion. Des blessés déposent des plaintes. M. André demande des ordres.

Mais ceux-ci se font longtemps attendre.

Bientôt une foule de mille à quinze cents personnes est massée sur la Place criant : « Liberté ! Le Préfet ! » sur l'air des lampions.

Cependant, dans le fond de la Place, on entend quelques sifflets et le chant de l' « Internationale ». Le refrain rouge est vite couvert par les accents de la « Marseillaise ».

La foule s'accroît. Les patriotes s'adressent au capitaine des gardes mobiles stationnés au poste de police afin qu'il assure la liberté.

Mais il faut un ordre écrit — de qui ? — à la garde mobile pour qu'elle ouvre un passage par la rue Foch et le boulevard Gambetta.

L'attente se prolongeant, on crie : « Signature ! Signature ! »

Enfin, le signal est donné.

En colonne serrée, les patriotes, aux cris de « Vive la France ! » et au chant de la « Marseillaise » s'engagent dans la rue Foch que dégage un peloton de gardes à pied.

Des projectiles sont jetés sur les patriotes Plusieurs blessés

Mais bientôt, les révolutionnaires jettent sur les gardes et les manifestants, de lourds projectiles : pierres, clous des passages cloutés. Une plaque d'aiguillage du tramway, lancée avec violence, s'abat au milieu du groupe, faisant plusieurs blessés.

Des révolutionnaires venant des rues de l'Hôtel-de-Ville et de l'Union, tentent alors d'assaillir la colonne. Ils sont repoussés par les gardes. L'un d'eux qui résiste, est reçu à coups de crosse.

Du haut du balcon du nouvel immeuble à l'angle du boulevard de Paris, une quinzaine de rouges jettent de nouveau des projectiles.

Une échauffourée à l'angle du boulevard Gambetta

A ce moment, il se produit une échauffourée. Assaillis par le jet de pierres et de plaques de fer, une partie de la colonne est obligée de se réfugier au garage Renault.

Mais une charge de gardes à cheval dégage l'entrée du boulevard Gambetta, devant le monument aux morts.

Le passage est libre, mais il faut se précipiter vers l'Hippodrome, car la grêle des projectiles, lancés à grande distance continue.

L'ASSEMBLÉE A L'HIPPODROME

Il est alors 20 h. 15.

Dans l'Hippodrome, à ce moment, très peu de monde encore. Nombreux sont les citoyens qui n'ont pu franchir les barrages « anti-fascistes ». Des centaines de personnes ont dû certes y renoncer devant la violence que les émeutiers ont employée. Néanmoins, un quart d'heure après, sauf aux 2e galeries, où les assistants sont clairsemés, l'Hippodrome est plein.

Parmi les assistants, toutes les classes de la population et tous les âges. On remarque même dans la salle et sur l'estrade quelques dames. Quelques blessés, la tête bandée, l'un ayant la joue trouée par un clou de passage clouté, l'autre le crâne tuméfié, d'autres l'œil poché, sont là en témoignage du respect de la liberté d'opinion professé par les manifestants.

Une formidable ovation accueille M. Henriot

Tout à coup retentit une formidable acclamation. Entouré par MM. Nicolle, député du Nord, président de l'Entente républicaine départementale; Léon Gœthals, président de l'Union nationale et républicaine; G. de Montalembert, maire d'Annappes, conseiller d'arrondissement; Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement; Léon Lierman et tous les militants de l'Union nationale, M. Philippe Henriot arrive sur l'estrade, droit, souriant, avec un air de jeunesse qui impressionne sympathiquement.

Le chant de la « Marseillaise » poussé par des milliers de voix s'élève, mâle et sonore.

L'allocution de M. Léon Goëthals

Un cri unanime de: « Vive la France! » et M. Léon Gœthals, le vaillant président de l'Union nationale et républicaine s'adresse à l'assistance:

Honneur à vous, dit-il, d'avoir bravé la menace et la violence pour venir écouter Philippe Henriot.

Nos adversaires avaient dit: « Pas de salle pour le fasciste Henriot. Il ne parlera pas à Roubaix! »

Et voici qu'il est présent dans cette salle, qu'il parlera et que vous l'applaudirez.

Pourquoi faut-il qu'ils aient voulu l'empêcher de parler?

Faisant allusion à la lettre de M. Salengro, maire de Lille, à M. Doumergue, M. Goethals s'écrie:

— Cette liberté d'autrui dont parle M. Salengro, qu'en a-t-on fait aujourd'hui à Roubaix?

La liberté de la rue n'existe pas pour nous.

Elle n'existe même pas un jour de pieux pèlerinage comme celui du 11 novembre. Le jour où les combattants de Roubaix s'en vont au cimetière rendre hommage à leurs camarades, ils se font insulter par une horde de révolutionnaires.

La liberté du travail, nous avons vu ce qu'elle était le 12 février.

La liberté de la presse, nous avons vu aussi ce que l'on en faisait quand nos affiches dénonçant les scandales ont été lacérées dans les vingt-quatre heures.

Aujourd'hui, vous avez un dernier exemple de la liberté qui nous est laissée.

La liberté de réunion dont nous avons besoin pour converser des grands intérêts de la Patrie, ils n'en veulent à aucun prix. Pourquoi? Parce qu'ils ont peur. (Applaudissements.)

Prenant leur propre définition du fascisme dont ils nous accusent, je me retourne vers eux et je leur dis: « Où sont les fascistes, ceux qui usent de violence pour empêcher la liberté des autres, si ce n'est parmi vous qui avez voulu interdire aux citoyens de venir écouter le grand orateur et le grand citoyen Philippe Henriot? »

Pour essayer de nous faire taire, on nous dit que nous sommes en période de trêve. Mais la trêve n'est qu'un état provisoire. Il nous faut préparer l'état définitif.

M. Goethals rappelle le temps, qui n'est pas si loin, du Cartel, qui menait le pays à la ruine financière et nous exposait au danger extérieur et à tous les périls.

M. Doumergue a prononcé des paroles d'apaisement. Nous voyons bien que le sourire, l'œil bienveillant n'existent pas chez ceux qui empêchent les citoyens de se rendre librement à une pacifique réunion.

S'adressant alors à M. Henriot, M. Goethals s'écrie aux applaudissements de l'assistance:

C'est à cause de vous que la ville est aujourd'hui en effervescence. Parce que vous avez dénoncé les scandales, vous avez dressé contre vous la haine des révolutionnaires.

Vous avez un autre titre, à notre reconnaissance. Vous avez découvert la Franc-maçonnerie, la pieuvre qui, dans le passé et dans le présent, est la cause de tout le mal. Ce n'est que lorsqu'elle sera abattue que l'œuvre d'épuration pourra s'accomplir. Contre vous sont poussés des cris de rage. Mais vous continuez. Vous êtes digne par votre talent et votre caractère de mener jusqu'au bout cette grande tâche. (Acclamations).

Allocution de M. Nicolle

M. L. Nicolle, député du Nord, président de l'Entente républicaine départementale salue en M. Henriot un des plus grands espoirs de notre parti, dit-il, et de la France toute entière. Et au début de cette assemblée, il veut évoquer le souvenir du grand et regretté patriote, Eugène Motte, dont le nom est salué par de vifs applaudissements.

M. Henriot se lève. Spontanément, la salle est debout et un triple ban martialement rythmé est battu en son honneur.

M. Henriot parle

La voix de bronze du grand tribun s'élève:

Faut-il vous dire l'émotion que me cause votre accueil?

Ce n'est pas moi qu'il faut féliciter. C'est vous, qui avez bravé toutes les menaces pour venir ici.

On avait dit: « Philippe Henriot ne viendra pas parler à Roubaix ». C'eût été peu de chose s'il ne se fût agi que de Philippe Henriot. Il s'agissait de savoir si les nationaux céderaient à la menace. Si vous aviez cédé, ce n'eût pas été beau. Mais vous donnez ce soir un magnifique et réconfortant exemple.

Pas plus qu'il ne l'a fait ailleurs, M. Henriot ne répondra aux insultes anonymes dirigées contre lui, à grand renfort de pamphlets, d'affiches, de tracts qui coûtent cher, à ceux qui se prétendent les adversaires des puissances d'argent.

Quand il va porter la parole aux quatre coins de la France, il rencontre encore une résistance chez certains préfets. Ils n'ont pas encore appris que l'histoire a changé le 6 février et que c'est nous maintenant qui parlons au nom du pays

« Provoquer la classe ouvrière ? »

On nous accuse de provoquer la classe ouvrière.

Provoquer la classe ouvrière! Comment, mais nous savons bien que beaucoup de braves ouvriers de France sont avec nous pour vouloir la propreté publique. Ceux qui disent cela, ce sont les meneurs qui se servent de la classe ouvrière comme d'un tremplin.

Comme nous serions dupes si nous cédions à ceux qui nous disent: « Vous rompez la trêve ».

La France a salué avec reconnaissance le geste de M. Doumergue quittant sa retraite pour venir ramener la paix.

L'apaisement

L'apaisement, pour nous, ne pouvait pas être le voile jeté sur le passé. La trêve ne pouvait pas être la brume dans laquelle seraient plongés indifféremment les coupables et les innocents.

M. Henriot rappelle que, quelques jours après avoir approuvé le Cabinet Doumergue, certains figuraient au bas de l'affiche des 214 qui l'attaquait.

Notre attitude est plus franche, dit l'orateur.

Y a-t-il un parti radical-socialiste? Non, il y a des radicaux élus avec ou contre le concours des socialistes et dont l'attitude varie selon cette origine.

Chez les socialistes, même incohérence. M. Renaudel est mou. M. Lebas est terriblement dur. (Cris: « Hou! hou! ». M. Salengro est élastique et j'ai l'impression qu'il voudrait bien l'être davantage.

Le parti néo-socialiste, formé il y a trois mois, se désagrège. Tous ses membres ont voté contre le Gouvernement dont fait partie l'un de leurs chefs, M. Marquet.

Le 6 février

Cette date du 6 février. On voudrait que nous n'en parlions plus.

Les morts vont vite, dit l'éloquent orateur, dont les paroles, à cette tragique évocation, résonnent dans un émouvant silence.

Le plus grand danger ce serait l'apathie de l'opinion, le manque de persévérance dans les résolutions prises au lendemain du 6 février.

M. Henriot examine alors ce que l'on peut mettre à l'actif du Gouvernement Doumergue, notamment le redressement sur le plan national accompli par M. Barthou.

Cela nous change du temps où M. Paul-Boncour, quand on lui demandait quelle était sa politique, n'avait qu'un mot à répondre: « Genève », mot commode pour réunion publique.

A Genève il ne reste plus qu'une architecture dont le contribuable français paiera les frais et où personne ne peut plus entrer.

Il a fallu que la France, avec ses quinze cents mille morts, avec ses régions dévastées, se fasse traîner derrière Briand dans toutes les conférences internationales, laisse dans chacune un lambeau de ses droits pour prouver, qu'elle ne voulait pas la guerre!

M. Mallarmé, ministre des Postes, a fait un geste tellement surprenant qu'il mérite une longue renommée. Il a osé rappeler à des fonctionnaires qu'ils étaient les serviteurs de l'Etat et non ses maîtres.

Quand verrons-nous un geste analogue de son collègue de l'Education nationale, car il y a des instituteurs qui oublient singulièrement qu'ils ne sont là que pour faire la classe.

M. Henriot ne cache pas ce qui est à mettre au passif du Gouvernement du fait de certains de ses membres.

Au passif, il y a: la Justice. On nous l'a promise. Et il faut reconnaître qu'elle n'a pas fait un grand pas depuis le 6 février. Et depuis, il y a eu l'assassinat de M. Prince. Avec l'inspecteur Bony, qui devrait voir les prisons par l'intérieur depuis longtemps — je l'ai dit au ministre — on a joué au pays une singulière comédie.

On a brouillé les pistes.

Et puis, les morts singulières continuent. M. Henriot signale celle de M. Bresse, secrétaire de M. Bock, directeur de la France mutualiste.

Si l'on n'en sait pas plus sur ces affaires, c'est qu'il y a des gens qui n'osent pas parler. C'est inadmissible à l'heure actuelle.

M. Chautemps centre de l'affaire Stavisky

Prenant la responsabilité de ce que je dis, je dis que nous irons pour faire cesser cela, jusqu'où il faudra.

Dans quelques jours, la lutte va recommencer, âpre. Ceux qui l'ont entreprise savent ce qu'ils risquent. Si les Commissions d'enquête ne font pas justice, nous en appellerons à la France parce que nous avons une certitude :

Le centre du scandale Stavisky, c'est Camille Chautemps.

La presse vous apportera le dossier. Nous en avons assez de voir les sanctions se porter sur des comparses.

M. Henriot expose le processus des événements.

Puis il dit:

Notre intention, la voilà:

Nous voulons monter les trente-deux degrés nécessaires pour arracher leur secret au « sublime Prince du royal secret ».

Nous en avons assez des laquais et c'est au maître que nous nous attaquons. (Longue acclamation).

Suppression des sociétés secrètes

Nous avons résolu de poursuivre la suppression des sociétés secrètes. Les Francs-maçons.

Nous les avons trouvés partout, dans tout ce qui sapait les principes moraux et spirituels de la Patrie.

Nous les avons trouvés installés au Ministère de la Guerre où ils dressaient des fiches contre les officiers, dont la carrière dépendait non de leur valeur, mais d'un mouchard.

C'est pourquoi aujourd'hui nous poursuivons la dissolution implacable de la franc-maçonnerie.

En disant cela, nous ne rompons pas l'union.

Finies les étiquettes ! La France avant tout le reste (Bravos prolongés).

La France contre l'anti-France !

Le salut de votre Patrie est entre vos mains, s'écrie M. Henriot, qui donne, en une magnifique envolée d'éloquence, le sublime exemple de Jeanne d'Arc brisant tous les obstacles pour sauver son pays, et qui évoque le souvenir de ceux qui sont tombés le 6 février, dans des circonstances atroces, pour que la France vive dans l'honneur !

La péroraison de l'éloquent et courageux orateur est saluée par les acclamations unanimes de l'assistance.

Pas un cri discordant. Mais, d'un seul cœur, ceux de : « Vive Henriot ! Vive la France ! » qui traduisent le sentiment de Roubaix libre et passionné de justice, en accord avec toute la France patriote.

M. Léon Gœthals exprime d'ailleurs ces sentiments avec sa claire et juste éloquence. L'assistance entonne un chaleureux « Vivat » en l'honneur de Philippe Henriot et se retire, décidée à faire honneur aux engagements qu'elle a pris.

La sortie de l'Hippodrome s'est effectuée en bon ordre

Pour éviter que des actes de malveillance isolés ne se produisent contre les assistants, lors du retour, il fut décidé que ces derniers sortiraient par groupes de l'Hippodrome.

Trois cortèges furent ainsi formés qui, encadrés par des gardes mobiles à pied et à cheval, se dirigèrent à 23 heures, vers la rue de Lille, le boulevard de Paris et la rue de la Gare.

Des cris hostiles furent poussés contre ces groupes, mais aucun incident grave ne s'est produit.

LES RÉVOLUTIONNAIRES SONT MAITRES DE LA GRAND'PLACE ET DES ABORDS ET... ILS OPÈRENT IMPUNÉMENT

A 20 heures, un gros barrage de révolutionnaires bouche l'entrée de la rue Pierre-Motte et pendant toute la réunion, aux alentours de la Chambre de commerce, ce ne seront que mouvements de flux et reflux de ce barrage vers la Grand'Place et la rue Pierre-Motte.

Les paisibles piétons qui stationnent ou passent à cette heure sur la Place n'échappent pas à la contrainte odieuse: « Ta carte? » demandent-ils aux hommes ou aux jeunes gens.

Et avant que l'on ait pu justifier sa qualité de paisible promeneur, le « suspect » est entouré, molesté et c'est chance s'il réussit à échapper la figure intacte.

A un certain moment, sur la Grand'-Place, plus de trois cents révolutionnaires provoquent quelques groupes qui, sous leur menace, se réfugient dans les rues de la Gare et du Général-Sarrail.

Peu de temps après, quand les énergumènes ont regagné leur poste de barrage au fond de la Grand'Place, dans la rue Pierre-Motte, on voit arriver, la face ensanglantée, la lèvre ouverte et fendue presque jusqu'au nez, un paisible promeneur que les manifestants ont sauvagement frappé.

Suivant leur méthode, ils se sont acharnés cinquante contre lui, et c'est soutenu sous les bras par deux amis qui partagent son sort, qu'il entre au Café du Commerce. La victime est M. Albert Villayes, demeurant rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing. Quelques-uns de ses amis, le sachant en péril, essayent de pénétrer au café pour l'emmener. L'un d'eux, M. J. Beulque, rue du Tilleul, à Tourcoing, est frappé d'un coup de casse-tête et réussit à s'échapper, la face ensanglantée.

Des sacs à main sont délestés de leur contenu

A la permanence de police assurée au Commissariat central par M. André, commissaire du 1er arrondissement, on apporte des sacs de femme délestés de leur contenu.

Ici, c'est un étudiant dont les cahiers de cours de toute l'année ont été arrachés, là, un ménage, dont le mari, par un réflexe compréhensible, a essayé de défendre un jeune homme qui passait et qui vit retourner contre lui la fureur des manifestants. Dans la bagarre, le sac à main de sa femme fut adroitement vité et une de ses boucles d'oreilles arrachée.

Un jeune garçon malmené rue des Halles

Rue des Halles, un jeune homme d'une quinzaine d'années, encadré de quelques énergumènes, est bousculé, frappé, piétiné. Il réussit malgré tout à se relever et à trouver devant lui la porte ouverte d'un café qui le recueille.

Bref, pendant deux heures, les révolutionnaires furent les maîtres de la Grand'Place et des abords, où ils purent opérer impunément.

Il n'y avait là aucun service d'ordre.

Après la réunion

Quand la réunion prend fin, un fort contingent de socialistes et de communistes suit jusqu'à la Grand'Place un groupe de quelque trois cents auditeurs que les gardes mobiles accompagnent vers la rue de la Gare.

Après les avoir copieusement hués et sifflés, les révolutionnaires s'arrêtent. Trois voitures en stationnement attirent leur attention.

Aussitôt, ils les entourent, les renversent, et crèvent quelques pneus. La garde mobile à cheval est obligée, pour disperser les manifestants de galoper jusque sur le parvis Saint-Martin.

Un manifestant trop véhément est arrêté, mais après une demi-heure il est relâché.

Le double assassinat d'Harchies devant les Assises du Hainaut

Le sujet polonais Karol Prieprzyca, âgé de 37 ans, manœuvre de mineur, sans résidence fixe en Belgique, qui assassina sauvagement, au cours de la nuit du 26 au 27 janvier, à Harchies, le fermier Arthur Patte et son fils Herman, a comparu devant le jury du Hainaut pour y répondre de son crime.

A peine sorti de prison, à la fin d'octobre 1932, Prieprzyca revint dans la région d'Harchies et y vécut de rapines. C'est là qu'il prémédita son crime.

Le soir des faits, 26 janvier 1933, vers 20 h., Prieprzyca était descendu dans l'écurie, où se trouvaient déjà deux seaux remplis d'eau, préparés pour les chevaux. Quand Herman Patte entra et alluma l'éclairage électrique, sans une seconde d'hésitation, il lui porta dans l'estomac, prétend-il, un coup de poing si violent que l'homme tomba inanimé. S'armant alors d'un marteau qui se trouvait sur l'appui de la fenêtre, il se mit à frapper sur la tête d'Herman Patte à coups sauvages; le sang éclabousse la muraille.

L'homme ne bougeant plus, le meurtrier recouvrit le cadavre de sacs, puis le marteau dans une main et le sabot de sa victime dans l'autre, il gagna l'habitation, où il trouva le fermier assis dans la cuisine.

Prieprzyca prétend lui avoir demandé du pain, mais sans attendre la réponse, il asséna brusquement sur la tête du vieillard, avec la dernière violence, plusieurs coups de marteau. Ecroulée, la victime râlait encore; pour que ses gémissements ne puissent être entendus, il lui enfonça un mouchoir dans la bouche et lui couvrit la tête de vêtements trouvés sur place.

Alors, après avoir bu et mangé tranquillement à côté du cadavre, il se mit en devoir de fouiller la maison. Une clef trouvée dans la poche du fermier lui permit de s'emparer, dans un tiroir fermé, d'un portefeuille, d'une cinquantaine de francs et de deux montres.

L'audience de lundi matin est ouverte à 10 h. 15.

Me Jacquemotte, du barreau de Mons et Me de Looze, avoué, s'installent au banc de la défense, pour se constituer partie civile au cours du procès.

Il est procédé ensuite à l'interrogatoire de Prieprzyca, qui répond aux questions que lui pose M. le Président par le truchement d'un interprète.

Le meurtrier déclare qu'il a frappé le fils Patte à l'aide d'un marteau trouvé sur l'appui d'une fenêtre parce que le fermier, l'ayant découvert dans l'écurie, le menaçait d'une fourche.

Le Polonais raconte ensuite qu'étant entré dans la maison, il y trouva le vieux fermier, à qui il demanda du pain. « Il ne m'a pas compris, ajouta-t-il et j'ai frappé ».

Il est ensuite procédé à l'audition des témoins et l'on entend d'abord M. le juge d'instruction Mauroy, de Tournai, qui s'est occupé de cette affaire.

L'audience est suspendue à 16 h. 30 et renvoyée à mardi matin.

VISITEZ les GROTTES DE HAN (Belgique), la plus grande curiosité naturelle de l'Europe, centre Ardennes pittoresques, proximité frontière. Réduction sociétés : Ecrire 8 jours d'avance. Direction Han-sur-Lesse. Réduct. scolaire: 80 % sans préavis.

Dernière Heure

A LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Une proposition d'ajournement de M. Henderson combattue par M. Barthou

Genève, 4 juin. — D'après des informations de couloirs, M. Henderson, en ouvrant la séance du Bureau de la Conférence du désarmement, aurait donné à entendre que la meilleure méthode serait peut-être d'ajourner la Conférence et de lui permettre de se rendre à Berlin pour négocier avec le Gouvernement du Reich un commencement d'accord pour le moins, qui permettrait à l'Allemagne de reprendre sa place à la Conférence du désarmement.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, a combattu la suggestion du président Henderson, en rappelant les précédents peu encourageants, notamment les efforts faits dans les capitales européennes et en particulier à Berlin, par M. Eden, lord du Sceau privé britannique. M. Louis Barthou a démontré que la méthode proposée ayant échoué, il serait pour le moins inutile de continuer à l'employer.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 4 juin.

Importations, 4.126; Américain et Brésilien, inchangés; Egyptien, baisse 5.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	11.63	11.70	11.95	11.96
Juin	—.—	—.—	11.70	11.68
Juillet	11.76	11.61	11.77	11.64
Août	—.—	—.—	11.84	11.71
Septembre	—.—	—.—	11.91	11.78
Octobre	11.97	11.84	12.00	11.88
Novembre	—.—	—.—	12.04	11.92
Décembre	12.07	11.96	12.19	11.96
Janvier	12.12	12.00	12.24	[illegible]
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	12.22	12.11	12.26	12.14
Avril	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	12.32	12.21	12.36	12.23

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique 1.000; aux ports du Golfe, 4.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 12.000; Japon et Chine, 5.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres : Sur Paris, 76.80; sur Bruxelles, 216.20; Esc. hors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York : Sur Paris, 6.58 3/4; sur Londres, Câb. transf., 5.04; sur Bruxelles, 23.36.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 348; A terme : Sur juillet, 153; septembre, 158; octobre, 162; décembre, 167; janvier, [illegible]; mars, 173; mai, 177. — Ventes, 9.000 tonnes.

Le plébiscite de la Sarre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE).

» Des déclarations et des résolutions contiennent ces garanties.

» Je fais appel à tous mes collègues pour reconnaître, d'accord avec l'interprétation donnée au paragraphe 30 par les gouvernements français et allemand, qu'aucun habitant de la Sarre ne devra être inquiété ou subir un dommage quelconque en raison de son attitude politique au cours des quinze années durant lesquelles ce territoire a été administré par la Société des nations.

» Quant aux garanties prévues dès aujourd'hui en ce qui concerne les votants, elles concernent l'obligation de l'Etat, des agents et des organes de l'Etat de s'abstenir de toutes représailles et mesures de discrimination et l'obligation pour l'Etat de prévenir et de réprimer les actes des personnes privées qui contreviendraient aux principes posés.

» Si, malgré cet engagement formel, des habitants du territoire se trouvaient victimes d'un acte prescrit, ils auraient à leur disposition un double droit de recours. D'abord, pendant une période de transition, les intéressés pourront s'adresser directement au Tribunal plébiscitaire maintenu dans le territoire de la Sarre et qui, par sa composition même, leur donnera toutes garanties d'impartialité.

» En second lieu, et sans limitation de durée, ils peuvent faire usage du droit de pétition fondé sur une jurisprudence si constante qu'il a paru superflu de la réaffirmer dans un texte. Ce droit leur permettra de s'adresser aux membres du Conseil qui, eux, gardent la facilité d'évoquer devant une instance internationale les griefs dont ils seront saisis.

» Les deux gouvernements intéressés, en énonçant les engagements qu'ils assument, ont par là même, reconnu que leur accomplissement constituait une condition essentielle de la consultation populaire. Malgré des incidents fâcheux que la Presse a relatés, je veux rester persuadé qu'ils seront exactement exécutés, de telle sorte que la consultation populaire s'effectuera suivant les méthodes et à la date que le Conseil va fixer par les résolutions qui lui sont soumises. »

— Le président de la République et Mme Lebrun ont offert un déjeuner aux membres du Comité du Syndicat de la Presse parisienne et du Comité de l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains.